

LA CORRESPONDANCE DE PIERRE NICOLE
P. Nicole, un des Messieurs de Port-Royal ?

par Bernard CHÉDOZEAU

A partir de la correspondance de Pierre Nicole, je voudrais aujourd'hui reprendre d'un autre point de vue les analyses de ma communication au colloque Arnauld. Peut-être vous souvenez-vous de mes conclusions, plus largement développées dans le texte écrit des *Chroniques de Port-Royal* : par sa doctrine d'une *grâce générale* ou *universelle* offerte à tous les hommes et exclusive de la grâce efficace, P. Nicole s'expose à de violentes critiques de la part de ses amis qui voient en lui un moliniste honteux. C'est là une situation étrange : qui est donc P. Nicole ? Quand on sait qu'il a, dit-il lui-même, tenu ces positions alors qu'il traduisait en latin les *Provinciales*, qu'il s'est toujours dit proche des thomistes alors que ses analyses sont proches de celles des jésuites moliniens, et qu'il a jusqu'à sa mort repris ces analyses, on s'interroge sur le personnage qu'il a ainsi joué au sein de Port-Royal et aux côtés d'A. Arnauld, et on comprend la suspicion dans laquelle les augustiniens intransigeants et les religieuses comme la Mère Angélique de Saint-Jean l'ont toujours tenu. Pourtant P. Nicole est resté en relations avec A. Arnauld qui a souvent pris sa défense ; contre vents et marées souvent contraires, et encore sur son lit de mort, il a revendiqué son appartenance à Port-Royal.

Ma communication voudrait montrer que la correspondance présente des traces de cette ambiguïté : P. Nicole est à la fois très lié à A. Arnauld, et il est en même temps très libre dans ses analyses et dans les positions tactiques qu'il adopte lors des divers conflits qui marquent la vie du mouvement. Pris entre son aspiration à l'autonomie et son refus d'être exclu du mouvement, P. Nicole est-il vraiment un des Messieurs de Port-Royal ? (1)

C'est dans les années 1679-1683 que se sont clairement exprimées les revendications de P. Nicole pour une entière autonomie. P. Nicole refuse de se joindre à A. Arnauld pour défendre Port-Royal ; il croit devoir sortir hors de France, revient à Chartres *incognito*, est autorisé à y séjourner ouvertement, obtient enfin l'autorisation de revenir à Paris. Un gros volume manuscrit de la Bibliothèque Mazarine contient les brouillons de ces longues lettres, dont les originaux sont le plus souvent perdus et qui révèlent l'abîme entre P. Nicole et Port-Royal à propos d'une décision qui scandalise jusqu'à ses proches.

D'un mot, je rappellerai qu'au printemps 1679 la mort de la princesse de Longueville prive Port-Royal d'une alliée précieuse ; le monastère est l'objet de mesures sévères. P. Nicole, qui est alors à Beauvais, a des mots malheureux qui lui attirent cette condamnation de l'évêque de Saint-Pons :

... Quoiqu'on [*Nicole*] veuille persuader que ce n'est pas grand-chose de priver des religieuses du secours de trois ou quatre ecclésiastiques, de leur défendre de recevoir des pensionnaires et des postulantes, de leur ôter leurs pensionnaires et leurs novices, il est vrai pourtant qu'il n'est rien de plus sensible pour des personnes spirituelles (6 juillet 1679).

En face d'A. Arnauld qui veut reprendre la lutte, P. Nicole tient une position opposée : cette lutte ne lui paraît pas s'imposer, et surtout il entend préserver sa liberté et ne veut à aucun prix participer à nouveau à des luttes et à des conflits rappelant ceux d'avant la Paix de l'Église ; il redoute en particulier les conséquences prévisibles, c'est-à-dire une vie errante d'exilé. Pour se soustraire aux pressions de ses proches, il se retire en Flandre, et dès le 6 juillet il adresse à l'archevêque Harlay une longue lettre d'explications qui, communiquée aux « amis », leur fournira matière à des gloses peu amènes.

Par une tragique ironie, pour éviter d'être emprisonné A. Arnauld se retire lui aussi en Flandre, et tout le drame vient de là. Ignorant les choix de P. Nicole, il lui propose de le rejoindre et de reprendre la lutte. P. Nicole refuse alors expressément cette proposition en invoquant, comme il le dit plus tard en ces termes,

les mouvements de ma conscience qui me portaient à un autre

genre de vie qu'à celui qu'il faut mener quand on est engagé dans ces contestations, et que j'avais déjà commencé de mener il y a dix ans ;

et, comme il ne l'écrira que trop souvent dans ses lettres, il se retire « à plus de cinquante lieues de M. Arnauld ». Si A. Arnauld qui connaît bien son ami comprend et accepte ce refus, d'autres proches comme G. Le Roy, Hermant, Champagne se disent « étonnés » et « consternés » et adressent à P. Nicole des lettres chargées de malédictions. On peut être augustinien, ami de la Vérité, et se montrer sans pitié. Ce sont ces lettres qui à la fois révèlent au grand jour les suspicions antérieures et expliquent la situation désormais ambiguë de P. Nicole.

Celui-ci finit par obtenir le droit de revenir à Chartres *incognito*, puis il peut y résider ouvertement ; enfin il est autorisé à revenir à Paris, qu'il ne quittera pratiquement plus. Mais en dépit de ses explications et de ses justifications la rupture *de facto* est consommée avec Port-Royal, incapable de reconnaître à P. Nicole le statut original qu'il revendique au sein du mouvement.

Les réactions

Il semble que les choix de P. Nicole ont été condamnés par la quasi-totalité de ses amis, et le moraliste ne semble avoir été défendu que par A. Arnauld, Sainte-Marthe, Filleau des Billettes et, semble-t-il, M^{me} de Saint-Loup ; on saisit l'ampleur de sa solitude et de son isolement lorsqu'il reçoit de véritables lettres d'injures, comme celles de l'abbé Le Roy. C'est l'époque où il fait « tout [son] possible pour éviter la tristesse comme le principal ennemi que j'aie à combattre ». Il ne change pourtant pas de conduite, et surtout on constate qu'il continue, comme il l'a fait dès la Paix de l'Église, de se tenir séparé d'A. Arnauld.

Ce qui confirme la suspicion qui entoure P. Nicole, c'est l'impossibilité où il se trouve désormais de faire quelque geste que ce soit sans s'attirer à nouveau les critiques. C'est ainsi que, lorsqu'il obtient l'autorisation de ne plus vivre *incognito* à Chartres mais d'y vivre au vu et au su de tous, il doit se justifier auprès du duc de Roannez de la façon dont l'autorisation a été obtenue. La situation se gâte plus encore lorsque l'année suivante (1683) il est enfin autorisé à revenir à Paris. L'autorisation a été obtenue par un chanoine

de Paris, Robert, d'une famille chartraine que connaît P. Nicole ; mais tout le monde sait que l'autorisation est le fruit d'une négociation avec l'archevêque Harlay : P. Nicole s'est engagé à travailler dans le domaine de la controverse (on est à deux ans de la Révocation de l'Édit de Nantes, et Harlay rassemble ses troupes). Les conditions d'obtention de l'autorisation de revenir à Paris font scandale, car elles expriment une soumission absolument étrangère aux autres exilés dont P. Nicole se désolidarise (1683). Arnauld toujours magnanime doit intervenir pour le défendre contre de violentes critiques. Il est évident que l'archevêque, habile prélat diplomate, a été trop heureux de diviser Port-Royal en donnant satisfaction à P. Nicole ; de son côté, en acceptant de passer sous les fourches caudines du grand adversaire d'A. Arnauld et de Port-Royal, en achetant de fait son retour à Paris, P. Nicole a montré qu'il entendait vivre désormais hors de la mouvance des Messieurs.

Complexité, ambiguïtés

Mais les choses ne sont pas si claires, et la correspondance de ces années terribles contient des lettres et révèle des attitudes dont l'analyse est d'une grande complexité. On attendrait que P. Nicole reconnaisse l'originalité de son attitude, la difficulté pour ses amis de le comprendre : Port-Royal n'est-il pas en proie à une de ses plus graves crises ? En fait il n'en est rien, et le tragique de la situation réside dans la volonté obstinée que montre P. Nicole pour rester dans le sein d'un mouvement incapable de le comprendre et qui ne saura désormais que le tolérer.

Loin de reconnaître qu'il se met hors du mouvement, P. Nicole cruellement blessé plaide sa cause avec une digne prolixité (« il y a différente mesure de force dans les hommes », écrit-il au début d'août). Pour alléger le poids qui pèse sur lui, il rédige même une *Apologie*, fort critiquée elle aussi, qui sera publiée au siècle suivant. Indéfiniment, et de façon plus ou moins explicite selon les correspondants, il affirme ce qu'on appellerait aujourd'hui son droit à la différence, son refus de se considérer comme exclu de Port-Royal du fait même de ses choix. Au fil de ces années de détresse, la correspondance est pour lui un moyen de tenter de faire accepter sa différence par des gens à la nuque raide. Soupçonné au moins depuis les années 1675 sur le plan doctrinal de la grâce, d'une part, et de l'autre refusant de se joindre à nouveau à Arnauld alors qu'il est

entendu qu'il est son second, P. Nicole est une cible toute désignée pour les membres de la famille Arnauld, véritable *familia*, clan auquel les autres doivent se soumettre. Les correspondants de P. Nicole savent réunir les deux griefs : pendant le temps d'exil en Flandre, D. Gerberon dénonce P. Nicole qui « admet la grâce molinienne », et l'irascible abbé Le Roy prend la peine de transmettre la lettre à celui qui abandonne Arnauld... Les deux reproches seront désormais inséparables.

Jouer le jeu de l'archevêque Harlay ?

A la fois pour satisfaire aux exigences de l'archevêque Harlay et pour montrer la pertinence de ses choix, P. Nicole tente alors de jouer les intermédiaires entre l'archevêque et A. Arnauld. Les témoignages de cette volonté sont nombreux et concordants. En juin 1682, il est envisagé de demander à Arnauld d'écrire à Harlay en vue d'un accommodement. Le docteur refuse la proposition qui lui est faite :

Ce serait justement me jeter dans l'embaras où s'est trouvé M. Nicole [...]. Il faudra faire des apologies pour me justifier, comme M. Nicole a été obligé de faire : *non est par periculo*.

Toujours soucieux d'apaisement, P. Nicole proteste contre ce qu'il appelle, dans les ouvrages d'Arnauld contre Mallet ou contre Malebranche, « un air décisif », « un bras étendu et élevé ». A la même époque, il cherche à obtenir d'A. Arnauld qu'il atténue les *duretés* des écrits très violents qu'il lance contre les archevêques de Paris et de Toulouse. Il échoue, et il déplore en ces termes les effets du livre :

Il y en a qui n'ont osé le lire en entier tant ils le trouvent dur. Ce que j'en juge en mon particulier est que ceux qui font ces sortes de choses [*il s'agit d'Arnauld*] ont une grande étendue d'âme pour pouvoir comparer le bien et le mal de ces différents états, ou bien de la hardiesse de se porter à ces sortes d'écrits sans cette comparaison qui me semble nécessaire pour en juger. Pour moi, qui n'ai ni cette étendue ni cette hardiesse, je me croirai toujours obligé de ne prendre aucune part à tous les écrits.

Certes ce paragraphe est barré dans le manuscrit ; P. Nicole ne l'a donc peut-être pas envoyé. Il reste que son état d'esprit nous est ainsi livré.

Plus lucide que son ami, A. Arnauld commente sans complaisance les déboires que rencontre P. Nicole auprès de Harlay :

On [P. Nicole] commence donc à voir qu'on s'est laissé amuser par de belles espérances qui ont produit de très méchants effets. Comment a-t-on pu prendre quelque fondement sur les belles paroles de cette vieille M^{me} des Arquins [*l'archevêque Harlay*], qui a toujours trompé tous ceux qui ont eu affaire à elle ?

P. Nicole échoue dans ces tentatives ; mais cette attitude qui consiste à faire confiance à un des pires ennemis de Port-Royal est sévèrement jugée dans le milieu port-royaliste.

Maladresses et imprudences de P. Nicole

P. Nicole ne parvient donc ni à faire comprendre sa position, ni à en montrer la pertinence, et ses relations avec le mouvement de Port-Royal s'en ressentent au cours de ses dernières années parisiennes (1683-1695). Certes il entretient avec A. Arnauld une correspondance régulière, il a des amis qui seront plus tard d'ardents jansénistes, comme P. Quesnel avec qui il correspond régulièrement. Mais les réactions à son propos d'hommes comme Ruth d'Ans, Duguet et bien d'autres ne laissent guère de doute sur les réserves qu'il suscite. Il commet d'ailleurs dans ses lettres des imprudences surprenantes, en particulier au sujet de Sacy que tout le mouvement vénère : non seulement il émet des doutes sur la pertinence des honneurs qui lui sont rendus après sa mort, mais, par la suite, dans une lettre à la sœur Christine Briquet il critique le principe même de l'édition des lettres de l'ancien directeur de Port-Royal ; il se laisse même aller à écrire que si l'on continue ainsi d'imprimer les lettres des directeurs, « chaque bande de dévotes se piquera de faire imprimer les lettres du sien » ; les formules de courtoisie dont il enveloppe sa critique ne peuvent faire accepter de telles expressions. Mais aussi, lorsqu'il raconte à Pontchâteau l'ancien conflit relatif à l'ouvrage de Martin de Barcos *De la Grandeur de l'Église romaine* (vers 1688), il parle de « tous les livres de ces Messieurs », comme s'il ne faisait plus ou n'avait pas fait partie du groupe.

Dans certains cas, on peut même considérer qu'il abandonne réellement les défenseurs de Port-Royal, allant jusqu'à écrire en 1681 ou 1682 à propos des affaires de la Régale :

Je sais si peu qui est le P. Cerle [*éminente et glorieuse victime des persécutions menées à Pamiers par l'archevêque de Toulouse*] ni quel est le sujet de sa condamnation, que si on me disait qu'il a été condamné pour sorcellerie je serais disposé à le croire.

Ignorance toute tactique, bien sûr, mais quelle lecture un port-royaliste pouvait-il faire de tels propos ? Peu après, lui qui s'est soumis aux conditions peu glorieuses de son retour à Paris, il ose consoler en ces termes un ami exilé :

On vous envoie, dit-on, à cent lieues pour vous rendre sage : eh bien ! Monsieur, il faut entrer dans ce dessein tout de bon et tâcher effectivement de le devenir.

C'est à cette époque un trait de caractère de P. Nicole que de manquer de discrétion au sens de discernement, quand il ne manifeste pas désinvolture et impertinence. Il écrit ainsi à propos de l'évêque de Chartres, qui est son évêque, l'homme duquel dépend pour une bonne part son repos ultérieur, et qu'il est allé saluer lorsqu'il a obtenu l'autorisation de résider ouvertement à Chartres :

Je ne le verrai de longtemps ; en voilà assez jusqu'à l'audience d'adieu, et le moins qu'on peut voir ces gens, c'est le mieux.

Les tentatives pour se réconcilier avec Port-Royal

P. Nicole s'est ainsi placé à l'écart de Port-Royal. Pourtant la correspondance montre qu'il ne s'est jamais considéré comme tel, et elle renseigne sur ses tentatives pour se rapprocher du mouvement. Nous possédons par exemple le brouillon ou la copie des lettres qu'il a, après son retour à Chartres, envoyées à la Mère Angélique de Saint-Jean et à Le Maître de Sacy. Dans les deux cas, ces lettres interviennent après plus de deux ans d'interruption de toute correspondance, et c'est merveille de voir les habiletés rhétoriques de P. Nicole dans ces lettres d'approche.

Comment s'adresser à la mère Angélique de Saint-Jean, qu'il goûte peu et qu'il juge « décisive », c'est-à-dire péremptoire et tranchante ? Il écrit qu'il sait qu'« on n'a pas bien pris au lieu où vous êtes ce qui s'est passé » et qu'elle a porté de lui « quelque jugement peu favorable ». Et certes, dit-il,

mon véritable bien ne consiste point dans les sentiments que l'on peut avoir pour moi, mais dans les sentiments que j'ai pour les autres.

Cela ne l'empêche pas de revêtir l'habit du moraliste pour inviter la religieuse à s'analyser et ne point suivre des « préventions injustes » ; le moraliste rédige alors à l'usage de la destinataire, qui est tout de même abbesse du monastère, comme un petit traité *des préventions*. Il y a là une petite comédie fort sérieuse mais aussi empreinte d'une ironie discrète et très spirituelle (souvent présente dans les lettres de cet homme d'une grande finesse). La leçon donnée ne l'empêche pas de protester de son estime et de son respect pour le monastère et d'affirmer *in fine*, d'un même sourire ironique :

C'est la disposition où je souhaite que Dieu me mette à l'égard de tous les sentiments que j'ai des autres et que je vous prie de lui demander pour moi ; et je ne vous aimerais pas comme je le dois, si je ne faisais le même souhait et la même prière pour vous.

Avec Sacy, la reprise de la correspondance est encore plus tardive, plus froide s'il se peut et, cette fois, sans la moindre ironie : les relations ont toujours été distantes entre les deux hommes (mais c'est semble-t-il le cas avec l'ensemble du clan Arnould, le docteur excepté). Nicole renouvelle ce qu'il a dit à la Mère Angélique de Saint-Jean des préventions injustes, et il justifie brièvement ses choix : « Je n'ai vu qu'un chemin, et j'y ai marché, tous les autres m'étant fermés par des raisons de conscience qui me persuadaient pleinement ». Mais à la différence de ce qu'il fait pour des amis en qui il a confiance, il refuse de se justifier de façon précise :

Il est difficile que vous entendiez tout ce que je vous dis ici ; mais tout ce que je prétends que vous en tiriez, est qu'il y a beaucoup de choses en tout ceci qui sont fort peu entendues de ceux qui se sont mêlés d'en juger et d'en parler. J'ai toujours désiré d'avoir occasion de vous en éclaircir de vive voix...

Il conclut par ces mots :

Mais pour ma disposition à votre égard, vous pouvez vous assurer, Monsieur, que mon respect et mon affection pour vous sont plutôt augmentées que diminuées par toutes ces traverses...

Par la suite, P. Nicole essaie, à sa façon indirecte, de renouer des relations avec le groupe suspicieux. Il publie les œuvres « hamoniques », c'est-à-dire de M. Hamon, et il revoit la *Vie de la Mère Marie des Anges* Suyreau, la parente qui l'a peut-être mis en relation avec le monastère. Ces publications sur des personnes très aimées de Port-Royal semblent ainsi se rattacher au désir de renouer quelques liens avec le monastère. Mais il a jusqu'à la fin des formules des plus maladroites. En 1693, à un moment où le monastère ne peut plus recruter et se sait ainsi condamné à déperir, il écrit à la Mère Le Féron :

... On vous a réduites à une obscurité qui menace votre monastère d'une entière extinction. Cependant on vous y a laissé tous les biens essentiels, les sacrements, les bons livres, la liberté ; vous n'y avez même jamais manqué de très bons supérieurs et supérieures,

et il a cette malheureuse phrase qui sera omise dans l'imprimé :

On a moins parlé de vous, mais on peut dire qu'on en a moins parlé en mal.

Sans que les liens soient rompus entre P. Nicole et Port-Royal, ils semblent distendus, et c'est dans cette perspective qu'il faut relire les récits datant de ce que M. Mesnard a appelé la « vieillesse conteuse » de P. Nicole, qui font de lui à la fin du siècle comme la mémoire vivante de Port-Royal.

Conclusion : « L'affaire du jansénisme est finie » (E. Le Camus)

Ainsi, la correspondance confirme les obscurités et les côtés contradictoires et sombres du personnage de P. Nicole. Dans la même période, à la fois il se sépare de fait de Port-Royal jusqu'à pouvoir paraître le trahir, et il publie les écrits de M. Hamon ; il s'engage à ne plus écrire sur la grâce, et il continue de rédiger confidentiellement les textes de la grâce générale - et qu'aurait dit Harlay s'il avait su que P. Nicole défendait une grâce proche de celle des moliniens ! Ce qui ne l'empêche pas, sur son lit de mort, de proclamer sa fidélité à S. Augustin et à Port-Royal (le simple fait qu'il ait cru devoir le réaffirmer souligne l'ampleur des incompréhensions). Ce qu'on connaît de la personnalité de P. Nicole laisse ainsi soupçonner un homme d'une complexité que d'aucuns trouveront un peu jésuite...

La pensée profonde de P. Nicole est peut-être résumée dans une expression qu'il prête à Étienne Le Camus, évêque de Grenoble. En 1676, le prélat lui aurait dit : « L'affaire du jansénisme est finie ». Je pense que c'est ce que croyait et qu'a voulu croire P. Nicole; c'est ce qui guide son attitude depuis la Paix de l'Eglise, lorsqu'il se sépare de demeure d'avec A. Arnauld ; et c'est ce qu'il met dououreusement en pratique à partir de 1679, lorsqu'il refuse de se joindre à l'exilé pour reprendre la lutte. Mais il n'a pas osé en conclure que ce faisant il se séparait de Port-Royal, pour qui l'affaire du jansénisme était loin d'être terminée.

Pour conclure, je voudrais nuancer un peu ce que cette conclusion a de mélancolique, peut-être de désespéré. Nous connaissons tous la bibliothèque de la rue Saint-Jacques, à Paris, un des derniers asiles de Port-Royal et de son avatar ultérieur le jansénisme. Ces lieux bien réels en même temps que symboliques sont le fruit du bon usage que les discrets héritiers de P. Nicole ont fait de « la boîte à Perrette », somme relativement importante que P. Nicole laissa pour le mouvement dont il a refusé d'être séparé, et qui, non sans ironie, lui doit finalement, aujourd'hui encore, un de ses hauts lieux.

NOTE

- (1) Voir l'article « Nicole » du *Dictionnaire de Spiritualité*.